

**COMPTE RENDU  
SEANCE DU 13 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept et le treize mars à 18h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de : NAVES Michel, Maire.

**Présents** : Mme Alexia BOUSQUET adjointe, M. Francis LEDOUX adjoint, Mme Sabine MAUCORT, Mme Marie-José SEMENOU Mme Evelyne ROUANET, M. Alain GALAUP, M. Jean-Luc IMART, Michel SPASKY.

**Absents excusés** : M. Michel SPASKY qui a donné procuration à M. Francis LEDOUX

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Luc IMART

**Approbation du compte-rendu de la séance du 15 janvier 2017**

Le compte-rendu de la séance est lu et approuvé à l'unanimité.

**Délibération commune**

<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DE CAHUZAC DE LA M49 ETABLI PAR Monsieur LAVERNE Georges du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016</b>
--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, au registre sont les signatures.

<b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE DE CAHUZAC</b>
--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET, Adjoint au Maire.

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

Recettes de Fonctionnement 191 691.23 €, Dépenses de Fonctionnement 108 253 €

Excédent de fonctionnement 2016 : 83 438.23 €  
Excédent de fonctionnement reporté : 192 041.35 €  
Excédent cumulé 2015 : 275 479.58 €

Recettes d'Investissement 78 662.38 €, Dépenses d'Investissement 111 454.36 €

Déficit d'investissement 2016 : 32 791.98 €  
Excédent d'investissement reporté : 27 058.32 €  
Déficit d'investissement cumulé 201 : 5 733.66 €

- Approuve à l'unanimité les comptes présentés.

Ainsi fait et délibéré ce jour, au registre sont les signatures.

<b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT COMMUNE DE CAHUZAC</b>
--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET, Adjoint au Maire.

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

Recettes de Fonctionnement 23 793.42 €, Dépenses de Fonctionnement 19 210.83 €

Excédent de fonctionnement 2016 : 4 582.59 €

Excédent de fonctionnement reporté : 13 293.40 €  
Excédent cumulé 2016 : 17 875.99 €

Recettes d'Investissement 791.95 €, Dépenses d'Investissement 00 €

Excédent d'investissement 2016 : 791.95 €  
Excédent d'investissement reporté : 3 167.80 €  
Excédent d'investissement cumulé 2016 : 3 959.75 €

- Approuve à l'unanimité les comptes présentés.

Ainsi fait et délibéré ce jour, au registre sont les signatures.

### **Information transport scolaire ROLIN**

Le Maire informe le conseil que le percepteur lui a indiqué qu'une aide «exceptionnelle » et « ponctuelle » peut être faite pour aider financièrement la famille ROLIN concernant le transport scolaire de leur fils. Le percepteur a bien insisté sur le fait qu'il fallait une facture de Tarn Bus avec un RIB pour pouvoir régler la facture. Le montant est proposé à 160€ à l'année car c'est ce que paierai la commune si l'enfant aller à l'école de Sorèze.

Le conseil municipal a demandé aux membres de la commission d'aide sociale de convoquer la famille afin de voir avec eux les possibilités pour cette aide et les raisons.

### **Préparation du budget**

Les membres du conseil municipal souhaitent ré ouvrir l'opération « Espace lecture » afin de réaliser un pochoir et des peintures pour embellir les lieux.

Ils souhaitent aussi ouvrir une opération pour l'aménagement du cimetière et une autre opération pour l'aménagement piétonnier de la commune.

### **Délibération CLECT**

Le conseil municipal, après demande de Monsieur le Maire, accepte à l'unanimité la désignation de Alexia BOUSQUET en tant que représentante de la commune au CLECT.